



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

L'Architecte des Bâtiments de France

à

**Monsieur le Président  
10 Grande Rue  
39190 BEAFORT ORBAGNA**

Service/bureau : UDAP 39  
Affaire suivie par : Laetitia CUTARD  
Tél : 03 84 35 13 52  
mél : [laetitia.cutard@culture.gouv.fr](mailto:laetitia.cutard@culture.gouv.fr)

Lons-le-Saunier, le 05 janvier 2026

Objet : 39 - Réunion d'examen conjoint procédure d'urbanisme en lien avec le projet de la société Prodia, réunion le 08/01/2026

Réf : mail du 05/12/2025 de la Communauté de communes Les Porte du Jura, commune de SAINT AMOUR et LES TROIS CHÂTEAUX

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver notre contribution ci-dessous, relatif au projet d'extension de l'usine Prodia SNC, sur votre territoire :

Le projet d'extension de l'usine Prodia relève d'une démarche de « décarbonation industrielle d'intérêt général », visant une réduction de plus de 80 % des émissions de gaz à effet de serre. (cf Délibérations du conseil communautaire du 22/01/2025 et du 09/04/2025).

Sa réalisation nécessite une mise en compatibilité des documents d'urbanisme afin de permettre l'implantation de nouvelles installations en continuité directe du site existant, sur des secteurs aujourd'hui classés agricoles ou naturels, notamment au sud du site, dans le Bois des Colesses.

Cette évolution des documents d'urbanisme se traduit par :

- PLU de Saint Amour : création d'un secteur de projet, hauteur autorisée de 15 mètres ;
- Carte communale de Les Trois-Châteaux : extension de la zone constructible, adaptation des règles de recul, équipement des traitements des eaux et écrans végétaux.

Le projet n'est soumis à aucune servitude patrimoniale. Seule une partie de la zone Uy est concernée par la zone de présomption de prescription archéologique, nécessitant une consultation préalable du Service Régional de l'Archéologie.

Le programme industriel comprend la construction d'une chaufferie biomasse, d'une chaufferie CSR, ainsi que la modernisation et l'augmentation de capacité de la station d'épuration du site.

Compte tenu de l'implantation du projet sur un point haut, à environ 225 mètres d'altitude, en lisière de clairière forestière, celui-ci présente un enjeu d'insertion architecturale et paysagère.

Compte tenu de la localisation d'une extension située dans un vallon (dépression de 10m), le projet présente un enjeu d'intégration dans le site, avec la création de grands remblais (à modeler et paysager).

Par ailleurs, à l'échelle du site, la limitation de l'éclairage nocturne afin de réduire les incidences paysagères et la pollution lumineuse.

Dominique BRENEZ

Architecte des Bâtiments de France  
Chef de L'UDAP 39

#### Copie DRAC et DDT du Jura

- UDAP du Jura
- 8 avenue Thurel CS 40123 39004 LONS LE SAUNIER CEDEX
- tél : 03 84 35 13 51 mail : [udap39@culture.gouv.fr](mailto:udap39@culture.gouv.fr)
- <https://www.culture.gouv.fr/regions/drac-bourgogne-franche-comte/Votre-DRAC/Patrimoines-et-Architecture/unites-departementales-de-l-architecture-et-du-patrimoine>